

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI DE LA CARRIERE DE ROISSIAT

le 25 janvier 2010 à 14h30 à la Carrière

### Présents :

Daniel BROCHIER - Robert CHARNET – Hervé CHEVAT – Thierry DANNENMULLER – Jean-Claude GAILLARD et Mireille MORNAY.

### La 1<sup>ère</sup> partie de la réunion se passe sur le site de la Carrière.

L'exploitation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux a commencé. L'impact visuel de la carrière est toujours très présent.

Thierry DANNENMULLER rappelle que la seule contrainte visuelle de l'arrêté préfectoral est que la carrière ne doit pas être vue du Mont Myon. Effectivement, en montant jusqu'en haut de la carrière, nous ne voyons pas le Mont Myon, alors que celle-ci est vue, par exemple, depuis la route D 52 (Treffort-Cuisiat à Roissiat).

Thierry DANNENMULLER indique que le défrichement est effectué pour les 4 prochaines années et qu'en conséquence, la carrière sera de moins en moins visible de la plaine au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La remise en état du site se fait toujours avec une tranche de retard. A la fin de l'exploitation, la dernière tranche sera par contre exploitée et réhabilitée en même temps.

La réhabilitation de la 1<sup>ère</sup> tranche a déjà commencé. Actuellement, de nombreux camions de terre circulent et rentrent dans la carrière pour effectuer le remblaiement. A noter que la 2<sup>ème</sup> tranche sera réalisée par paliers.

Toujours aucune mesure n'est prise pour la diminution des poussières. Thierry DANNENMULLER dit qu'un système de bac d'eau existe dans lequel les camions roulent. Malheureusement, il ne sait pas à quel emplacement l'installer et en plus, ce système coûte très cher.

Une autre solution peut être envisagée en faisant circuler tous les camions sortant de la carrière, sur des rouleaux pour enlever la terre des roues.

Il rappelle avoir fait balayer la départementale avant certaines fins de semaine.

Concernant la sécurité routière, il ne voit aucun inconvénient à ce que l'on prévienne la gendarmerie pour contrôler les véhicules.

La 2<sup>ème</sup> partie de la réunion se passe dans le bureau de la carrière, en regardant les plans d'exploitation des différentes phases.

En conclusion, les relations avec l'exploitant de la carrière sont bonnes et il semble que l'arrêté préfectoral est pour l'instant respecté.